

Version 6.2 de l'Outil GRIG-PE - Aperçu des modifications apportées au système pour les prestataires de services

Date de mise en ligne: dimanche 23 mars 2025

Lié à	Sommaire du changement	Description de la fonctionnalité avant la version 6.2	Résolution avec la version 6.2
Rôles d'utilisateurs	Le rôle d'Évaluateur des autorités d'enregistrement (EAE) au sein du ministère a maintenant la capacité d'ajouter le rôle d'Administrateur de fournisseur de services et/ou la désignation d'Autorité d'enregistrement locale (AEL) aux utilisateurs existants au sein des fournisseurs de services	Les utilisateurs ayant le rôle d'Évaluateur des autorités d'enregistrement (EAE) du ministère n'étaient pas en mesure d'ajouter le rôle d'Administrateur de fournisseur de services (Administrateur) et/ou la désignation d'Autorité d'Enregistrement Locale (AEL) aux utilisateurs existants au sein des fournisseurs de services. Si ces derniers avaient déjà été inscrits par un Administrateur plutôt que par l'EAE, l'EAE n'était pas en mesure de gérer leur profil. Cette situation était problématique pour les EAE au ministère qui souhaitaient donner le rôle d'Administrateur à des utilisateurs ayant déjà un rôle (par exemple, Demandeur de RIG) ou ayant le rôle d'Administrateur mais sans la désignation d'AEL. Ceci posait des problèmes lors de changements de personnel, car cela ne permettait pas de couvrir en temps opportun les responsabilités d'Administrateur avec désignation d'Autorité d'enregistrement locale. Par exemple si le seul Administrateur avec désignation d'Autorité d'enregistrement locale (AEL) quittait et qu'il ne restait personne pour fournir le rôle d'Administrateur à un utilisateur existant.	Le rôle d'Évaluateur des autorités d'enregistrement (EAE) du ministère peut maintenant ajouter le rôle d'Administrateur de fournisseur de services (Administrateur) et/ou la désignation d'AEL aux utilisateurs ayant déjà un accès à GRIG-PE.
Rôles d'utilisateurs	Automatiquement effacer le champ "Région" de la section "Ajouter un rôle d'utilisateur" lors de la sélection d'un autre rôle d'utilisateur	Pour les Administrateurs de fournisseurs de services avec une désignation d'AEL, lors du changement du rôle d'un utilisateur de Demandeur de RIG à un rôle différent qui ne nécessite pas d'affectation de site, si un filtre de région était appliqué, le filtre n'était pas supprimé. Le champ Région devait être effacé manuellement lors de la sélection d'un rôle différent.	Lorsqu'un utilisateur passe du rôle de Demandeur de RIG à un rôle différent et qu'un filtre régional a été appliqué précédemment, le filtre est automatiquement supprimé une fois que le rôle différent est sélectionné.

Version 6.2 de l'Outil GRIG-PE - Aperçu des modifications apportées au système pour les prestataires de services

Date de mise en ligne: dimanche 23 mars 2025

Lié à	Sommaire du changement	Description de la fonctionnalité avant la version 6.2	Résolution avec la version 6.2
Documents	Permettre le téléchargement de fichiers PDF contenant des scripts ou signatures électroniques dans GRIG-PE	Les utilisateurs recevaient un message d'erreur lorsqu'ils tentaient de télécharger des documents contenant des scripts ou des signatures électroniques.	Les utilisateurs peuvent maintenant télécharger des documents comprenant des scripts et des signatures électroniques.
Documents	Tous les caractères peuvent maintenant être inclus dans les noms de fichiers pour les téléchargements de documents	Les documents téléchargés dans GRIG-PE avec des caractères spéciaux ne pouvaient pas être consultés par le ministère.	Les utilisateurs peuvent maintenant télécharger des documents avec des caractères spéciaux dans le nom de fichier.
Documents	Augmentation de la taille limite des pièces jointes	Les pièces jointes téléchargées vers GRIG-PE pouvaient avoir une taille maximale de 10 Mo, ce qui a empêché le téléchargement de certaines pièces jointes dans GRIG-PE.	La taille maximale des pièces jointes téléchargées sur GRIG-PE a été augmentée à 25 Mo. Ceci est disponible dans tous les modules où des pièces jointes peuvent être téléchargées.
Centre des Messages	Correction d'un problème avec les courriels du Centre de messages contenant des caractères spéciaux	Lors de l'envoi d'un mémo ou d'un courriel du Centre de messages à partir de GRIG-PE, certains caractères tels que l'accent français, les tirets, les barres obliques, les apostrophes et les cédilles se transformaient en symboles ou en codes impossibles à lire.	Les caractères dans les mémos ou les courriels du Centre de messages sont désormais convertis et distribués correctement.

Version 6.2 de l'Outil GRIG-PE - Aperçu des modifications apportées au système pour les prestataires de services

Date de mise en ligne: dimanche 23 mars 2025

Lié à	Sommaire du changement	Description de la fonctionnalité avant la version 6.2	Résolution avec la version 6.2
Signalement d'Incident grave	Résolution des problèmes liés au retrait des ébauches de RIG	En essayant de retirer des ébauches de RIG, certains utilisateurs recevaient des messages d'erreur et ne pouvaient pas retirer les ébauches.	Les problèmes de retrait ont été résolus et les utilisateurs ne devraient pas rencontrer de difficultés lors du retrait des ébauches de RIG. Une rare exception subsiste pour les ébauches de RIG créés en 2021-22 qui contiennent des catégories spécifiques à la COVID-19. Ces ébauches de RIG doivent être retirées manuellement par le ministère.
Signalement d'Incident grave	Clarification de la question "Dernier rapport?" dans un RIG	Les Demandeurs de RIG au sein des fournisseurs de services répondaient parfois de manière incorrecte à la question « Prévoyez-vous qu'il s'agit du dernier rapport pour cet Incident Grave ? » en raison d'un manque de clarté de la question. La question semblait demander si le RIG serait le seul rapport soumis pour l'incident grave, ce qui correspondait le plus souvent à la réponse « oui ». Cependant, la question demandait en fait si la soumission initiale du RIG serait la seule soumission (ou s'il y aurait des mises à jour ou des révisions). En raison de ce manque de clarté, la question n'aidait pas les Demandeurs de RIG à savoir si des mises à jour ou des renseignements supplémentaires seraient nécessaires, et ne fournissait pas de renseignements exacts aux responsables des RIG du ministère qui examinaient le RIG.	La question « Prévoyez-vous qu'il s'agit du dernier rapport pour cet Incident Grave ? » a été remplacée par "Prévoyez-vous qu'il s'agit de la dernière soumission/mise à jour pour cet Incident Grave ? (si des mises à jour sont prévues, sélectionner « Non »)", et une note a été ajoutée pour clarifier le sens de la question et indiquer quand il convient de répondre « Oui » : "Veuillez noter que la réponse à cette question ne doit être « Oui » que si l'incident est résolu, que d'autres mises à jour ou des informations supplémentaires ne sont pas prévues et qu'aucune autre action n'est attendue de la part du fournisseur de services."

Version 6.2 de l'Outil GRIG-PE - Aperçu des modifications apportées au système pour les prestataires de services

Date de mise en ligne: dimanche 23 mars 2025

Lié à	Sommaire du changement	Description de la fonctionnalité avant la version 6.2	Résolution avec la version 6.2
Signalement d'Incident grave	Amélioration de le documentation des décès et de la qualité des données au sujet des décès	<p>Les RIG signalés avec une catégorie de décès ne saisissaient que la date à laquelle le fournisseur de services a eu connaissance de l'Incident Grave et la date de l'Incident Grave, qui aurait pu être différente de la date du décès.</p> <p>En outre, aucune date n'était associée aux catégories de décès ajoutées lors d'une mise à jour d'un RIG. Ainsi, par exemple, un RIG aurait pu être initialement soumis pour une maladie grave, puis mis à jour avec une catégorie de décès, mais comme aucune date n'était associée au décès lui-même, seule la date de l'Incident Grave était enregistrée, qui aurait pu être bien antérieure puisqu'elle était à l'origine associée à la maladie.</p> <p>De plus, le ministère éprouvait des difficultés à réconcilier les décès signalés dans GRIG-PE avec les décès signalés au Coroner (conformément à la directive du MCCSS et du Coroner sur les décès d'enfants), étant donné que les lignes directrice sur les RIG ont une application plus large (et que, par conséquent, davantage de RIG sont signalés) que les exigences de la directive conjointe.</p>	<p>Pour toutes les catégories de décès ajoutées à un RIG, qu'il s'agisse d'un rapport initial ou d'une mise à jour, les fournisseurs de services sont désormais tenus d'indiquer la date du décès. Le nouveau champ est intitulé : « Date du décès (Si la date n'est pas encore connue, indiquez une date estimée. Si une date estimée est indiquée, veuillez demander au ministère de vous aider à réviser la date une fois qu'elle aura été confirmée.): ».</p> <p>Une nouvelle question apparaît également pour les Sociétés d'aide à l'enfance lorsqu'une catégorie de décès est ajoutée : « Le décès répond-il aux critères énoncés dans la Directive commune visant l'examen et la déclaration des décès d'enfants entre le Bureau du coroner en chef et le MDESC ? », à laquelle il est possible de répondre par oui ou par non. Une boîte/note s'affiche également pour fournir de plus amples informations sur la directive et l'obligation de signalement (brève explication de son application), y compris un lien vers la page du ministère sur la directive conjointe.</p>
Signalement d'Incident grave	Mise à jour des valeurs d'attention médiatique dans les rapport prédéfinis de RIG.	Les valeurs de la colonne « Attention médiatique » des rapports prédéfinis sur les RIG ne changeaient pas si un RIG recevait une attention des médias dans le cadre d'une mise à jour, ce qui était problématique pour la gestion des risques. Par exemple, si le RIG initial n'avait pas attiré l'attention des médias mais que sa mise à jour l'avait fait, la valeur dans le rapport fixe ne passait pas de « Non » à « Oui ».	Si un RIG est noté comme ayant fait l'objet d'une attention médiatique dans la soumission initiale ou dans toute mise à jour ultérieure, la valeur de la colonne « Attention médiatique » dans les rapports prédéfinis sur les RIG affiche désormais « Oui ».

Version 6.2 de l'Outil GRIG-PE - Aperçu des modifications apportées au système pour les prestataires de services

Date de mise en ligne: dimanche 23 mars 2025

Lié à	Sommaire du changement	Description de la fonctionnalité avant la version 6.2	Résolution avec la version 6.2
Gestion de Permis d'Établissement pour enfants	Lors de la soumission d'une nouvelle demande d'un permis, des documents obligatoires supplémentaires doivent maintenant être soumis	Lorsqu'une nouvelle demande de permis était soumise au ministère, un minimum de documents devaient être joints à la demande. Ceci a ralenti l'examen de la demande par le ministère.	Des documents obligatoires supplémentaires sont maintenant requis lors de la soumission de nouvelles demandes de permis au ministère. La liste des documents obligatoires supplémentaires se trouve dans la section « Documents à l'appui » de la demande. Ceci permettra d'améliorer le processus de l'examen des demandes de permis au ministère.
Gestion de Permis d'Établissement pour enfants	Mise à jour du tableau de non-conformité du module Non-Conformité dans l'Outil GRIG-PE pour incorporer le numéro de référence de non-conformité de l'application d'inspection utilisé par le ministère	Les prestataires de services ont signalé des problèmes pour faire correspondre les non-conformités des rapports d'inspection intermédiaires et de phase 1 avec les non-conformités du module Non-Conformité dans l'Outil GRIG-PE, car seul l'identifiant de la non-conformité GRIG-PE était affiché comme référence dans l'Outil GRIG-PE. Il était donc difficile de trouver les non-conformités dans l'Outil GRIG-PE.	Le numéro d'identification de la non-conformité retrouvé dans les rapports d'inspection sont maintenant affichés dans le tableau de non-conformités dans l'Outil GRIG-PE. Cela permettra de comparer et retrouver les non-conformités des rapports d'inspection dans l'Outil GRIG-PE plus facilement.
Gestion de Permis d'Établissement pour enfants	Mises à jour des valeurs françaises dans l'Outil GRIG-PE	Les types de permis en français dans l'Outil GRIG-PE étaient grammaticalement ou opérationnellement incorrects, ou ne correspondaient pas aux termes français dans le guide d'utilisateur pour la gestion de permis sur l'Outil GRIG-PE.	Les types de permis en français dans l'Outil GRIG-PE ont été modifiés, comme indiqué ci-dessous : <ul style="list-style-type: none"> • Changement du titre « Permis pour Foyers avec rotation de personnel » à « Permis de Foyers avec rotation de personnel » • Changement du titre « Agence de placement familial » à « Permis d'Agence de placement en famille d'accueil » • Changement du titre « Établissement pour enfants » à « Permis de foyer pour enfants »

Version 6.2 de l'Outil GRIG-PE - Aperçu des modifications apportées au système pour les prestataires de services

Date de mise en ligne: dimanche 23 mars 2025

Lié à	Sommaire du changement	Description de la fonctionnalité avant la version 6.2	Résolution avec la version 6.2
Gestion de Permis d'Établissement pour enfants	Les menus déroulants dans les demandes d'Approbation du directeur ne comprennent que les foyers d'accueil et les parents d'accueil actifs	Les foyers d'accueil fermés et les parents d'accueil inactifs s'affichaient dans les menus déroulants pour les titulaires de permis d'agence de placement familial en accueil lors de la soumission d'une demande d'approbation du directeur.	Les foyers d'accueil fermés et les parents d'accueil inactifs ne sont plus disponibles dans les menus déroulants lors de la soumission d'une demande d'approbation du directeur.